

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 mai 2022- jeudi 23 juin 2022

31/05 :Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL, , Martine LARREGOLA

Absents excusés : Cynthia COURRIEU

23/06 : Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU ; Mohamed SABRI (procuration à Christian AUDIER) ;Martine LARREGOLA (procuration à Frédéric AUDIER)

Secrétaire de séance: Marie-Lyne EXPERT

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Le 31/05

- Convention ATD11 (Agence Technique Départementale) pour étude arrêt de bus entrée village
- Convention mission d'accompagnement pour un A.M.I – structure photovoltaïque terrain de sport.

Le 23/06

- Création d'un CDD d'agent administratif pour accroissement temporaire d'activité- juillet-
- Création et mise en vacance d'un poste de stagiaire / catégorie C / grade adjoint administratif / fonction : assistant(e) administrative / à compter du 1 septembre 2022
- Nouvelles tarifications du Centre de Gestion des Collectivités territoriales (service missions temporaires)

Divers

Conseil du 28/04/2022 : RAS

Délibérations :

→ Convention ATD11 (Agence Technique Départementale) pour étude arrêt de bus entrée village

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art. Il rappelle également que les prestations fournies par l'ATD11 sont facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement de l'espace public route du Lauquet pour la création d'un arrêt de bus scolaire.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ Convention mission d'accompagnement pour un A.M.I – structure photovoltaïque terrain de sport.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il informe du potentiel photovoltaïque au-dessus du terrain multisport. Il informe que plusieurs offres concurrentes ont déjà été formulées pour développer et exploiter une ombrière photovoltaïque.

Il informe que, conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune est dans l'obligation d'organiser une sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Dans ce cadre, il expose les principales clauses et les critères d'évaluation des offres proposés dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt réalisé pour la sélection d'un opérateur pour ce projet. Cette procédure

permettra la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) avec le candidat présentant les meilleures garanties pour la commune.

Il précise que le SYADEN (Syndicat Audois de l'Energie et du Numérique) accompagne la commune dans cette procédure de sélection d'un développeur et qu'il apportera son expertise technique pour sélectionner le lauréat. L'Ami devrait être lancé le 26 juin prochain. Les entreprises auront un délai de 2 mois pour présenter leurs projets

Le conseil vote pour un AMI avec la mission d'accompagnement du SYADEN à l'unanimité des membres présents

→ **Création d'un CDD d'agent administratif pour accroissement temporaire d'activité- juillet-**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en raison de l'ouverture du Village vacances, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent administratif, dans les conditions prévues à l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Il demande au conseil de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 8/07/2022 au 31/07/2022 et du 22/08/2022 au 31/08/2022

Cet agent assurera les fonctions d'agent administratif à la mairie, à temps non complet soit 23 heures hebdomadaires. Sa rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial

Mme Céline HENRIQUES a été recrutée sur cet emploi.

Le conseil vote pour cette création de poste à l'unanimité des membres présents

→ **Création et mise en vacance d'un poste de stagiaire / catégorie C / grade adjoint administratif / fonction : assistant(e) administrative / à compter du 1 septembre 2022**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif en raison de la demande de mutation de Madame OFFMANN Patricia, rédacteur, à compter du 5 septembre 2022

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022

Madame Céline HENRIQUES se formera à ce poste pendant son CDD en mairie en juillet et août, et sera nommé au 1er septembre en tant que stagiaire sur le poste d'agent administratif (fonction : assistante administrative) ;

Cette création de poste sera mise en « vacance » d'emploi sur le site des emplois territoriaux conformément au règlement.

Le conseil vote pour cette création de poste à l'unanimité des membres présents

→ **Nouvelles tarifications du Centre de Gestion des Collectivités territoriales (service missions temporaires)**

Mr le Maire explique au Conseil que le Centre de gestion a modifié la convention sur le service « des missions temporaires » qui permet de mettre à disposition rapidement des salariés pour le remplacement d'agents. Ce service a modifié son tarif de gestion, et le CDG propose une nouvelle convention. Ce service n'est payant qu'en cas d'utilisation.

Le conseil vote pour la signature de cette nouvelle convention à l'unanimité des membres présents

Divers

- Après l'obtention de subventions (Etat + Conseil départemental 11) pour la réfection des rues du village, des travaux sont prévus tout le mois de juillet rue de la Mairie, de l'Ecole, du Lotissement, Impasse du Naouzal et la rue des Tonneliers quelques semaines plus tard.
Les propriétaires concernées seront prévenus.
- Parc Sarrapy : problème récurrent de déjections canines. Il est évoqué la possibilité de le fermer afin que les chiens soient interdits d'accès.
- L'algeco du comité des Fêtes situé à l'Espace de la Condamine sera pour l'été le local réservé à l'Association des Jeunes Verzeillais, l'accueil du village vacances n'étant plus disponible à cette période.
- La piscine fermera pour cette saison tous les lundis (toute la journée) et à 19h tous les autres soirs. Le tarif au mois et à la journée reste inchangé (17€/mois ; 2.50€/journée)